



MOUVEMENT 2021

LE CALENDRIER

3 phases dans le mouvement du 1er degré

<p>AVRIL</p> <p>Du 1er avril - 12h au 14 avril - 12h</p> <p>OUVERTURE serveur SIAM</p>	<p>1ère phase informatisée avec saisie des vœux sur IPROF</p> <p>NE PAS ATTENDRE LE DERNIER MOMENT pour saisir vos vœux</p> <p>N'hésitez pas à nous adresser le PDF de vos vœux pour « relecture »</p> <p>PENSEZ à remplir la fiche de suivi syndical et à nous la renvoyer</p>	<p>Sur le site du SNUipp-FSU 06, vous trouverez toutes les infos, conseils, barèmes etc...</p> <p>UNE QUESTION ? UN PROBLEME ? UN DOUTE ?</p> <p>CONTACTEZ LE SNUipp-FSU snu06@snuipp.fr</p> <p>ATTENTION : durant toute la durée d'ouverture du serveur vous pourrez modifier vos vœux. Une fois le serveur fermé, plus de modifications possibles !</p>
<p>Du 21 AVRIL au 10 MAI</p> <p>Accusé de réception / barème initial</p> <p>A VERIFIER, A CORRIGER le cas échéant ET A RENVOYER pour certains à la Dsden à mouvement1degre06@ac-nice.fr</p> <p>AVANT le 10 MAI</p>	<p>Envoi des Accusés de Réception (AR) dans Iprof AVEC les éléments du BAREME INITIAL retenus par l'administration. Cet accusé récapitule vos vœux et votre barème.</p> <p>A RENVOYER à la Dsden SI ° cas de désaccord ou erreur de barème – joindre PJ ° OU si vous voulez annuler votre mouvement (uniquement pour les participants facultatifs).</p> <p>Il ne sera pas possible de modifier les vœux, d'en supprimer ou d'en ajouter sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.</p>	<p>COPIES AU SNUipp-FSU</p> <p>Le code 90 indique que votre vœu est annulé, car vous ne pouvez le demander (liste d'aptitude, poste fléché ...).</p> <p>Si vous avez un doute contactez-nous !</p>

<p>17 MAI</p>	<p>CONSULTATION DE l'accusé de réception avec</p> <p>BAREME FINAL</p> <p>C'est ce barème qui sera donc retenu lorsque l'ordinateur va tourner.</p>	
<p>21 MAI</p> <p>RESULTATS 1ère phase</p>	<p>RESULTATS Affectations</p> <p>à TD (Titre Définitif)</p> <p>ou à TP (titre Provisoire si pas titres requis (cappei, cafipemf...))</p>	<p>J'informe le SNUipp-FSU de mon affectation pour permettre de vérifier l'équité et la transparence du mouvement</p>
<p>UNE FOIS LES RESULTATS CONNUS en MAI</p>	<p>RECOURS POSSIBLES</p> <p>Le collègue qui contesterait une mutation ou une non-mutation pourra faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il souhaite être assisté, mandater le SNUipp-FSU pour intervention auprès de l'IA.</p> <p>Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et le SNUipp- FSU mandaté.</p> <p>Le SNUipp-FSU pourra donc intervenir sur toutes les situations sur lesquelles il aura été saisi individuellement.</p>	<p>Le SNUipp-FSU fournira aux collègues un modèle type de mandat et de recours. Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et le SNUipp-FSU mandaté.</p> <p>Concrètement: une fois les résultats du mouvement connus, tout-e participant-e qui ne sera pas satisfait-e, sera fondé à faire appel aux représentant-es du SNUipp-FSU pour l'aider dans des démarches de recours auprès de l'administration.</p> <p>MAIS qu'entend on par « non satisfaction » ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien sur poste, - Non obtention du vœu 1 - Ou affectation forcée hors vœu saisi (sachant que le «tristement célèbre duo » «MUG/zone infra départementale», fait partie pour l'administration des vœux « demandés» ...).

<p>FIN MAI - JUIN</p> <p>2ème phase manuelle</p>	<p style="text-align: center;">° Fin Mai</p> <p style="text-align: center;">° JUIN</p> <p style="text-align: center;">TRS : Voeux du 8 au 15 juin 2021</p>	<p>° 2ème mouvement de direction (nomination à TD);</p> <p>° pour les demandes d'interim de direction (nomination à TP);</p> <p>° Mini Mouvement des collègues TRS à TD concerne les collègues nommés TRS à TD à la suite des résultats de la 1ère phase du mouvement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication des postes Trs: vers début-mi Juin - Voeux du 8 au 15 juin 2021 - Affectations Trs: vers la MI JUIN
<p style="text-align: center;">EN JUIN</p> <p style="text-align: center;">RESULTATS AFFECTATIONS 30 JUIN</p>	<p>° pour les collègues restés sans poste, ils auront une fiche d'extension de vœux à remplir + courrier à joindre – A envoyer à la Dsden Copie au SNUipp-FS</p> <p>PAS de nouvelle saisie de vœux.</p>	<p>° Les affectations sont prononcées au regard des vœux exprimés à la phase informatisée et de la fiche d'extension de vœux mais aussi en fonction des postes alors vacants au moment de l'étude des vœux. Les collègues sont encore classés selon le même barème.</p>
<p>FIN AOÛT DEBUT SEPTEMBRE</p>	<p>3ème phase: qui est la «suite» de la seconde : fin août puis début septembre: dernières affectations possibles</p>	<p>Les vœux « manuels » serviront aussi de base à la 3ème phase. Même fonctionnement que précédemment, mais certains postes se libèrent pendant l'été ou après la rentrée (ouvertures de classes par exemple).</p>

RECOURS POSSIBLES

CONTACTEZ LE SNUipp-FSU

Comment fonctionne le mouvement informatisé (1ère phase)

<p>CONCRETEMENT une fois les voeux saisis...</p>	
<p>1) L'ordinateur étudiera EN PREMIER la liste 1 de tous les participants, c'est à dire les voeux précis saisis dans l'ordre indiqué par le postulant.</p> <p>Et il fait cela pour tous les collègues dans l'ordre du barème.</p>	<p>Si vous êtes déjà à TD et qu'il n'y a pas de poste, vous restez maintenu sur votre poste. Et pour vous cela s'arrête à cette étape.</p> <p>L'ordinateur affecte en majorité les postes à titre définitif (TD). L'ordinateur peut également nommer à titre provisoire, sur poste spécialisé resté vacant, si vous avez inscrit des postes spécialisés dans vos voeux, sans avoir le diplôme correspondant. Dans ce cas, cette nomination à TP intervient en fonction du rang du voeu, même si un des voeux suivants pouvait être obtenu à titre définitif.</p>
<p>2) SI rien n'est obtenu, il ira sur la liste 2 et regardera les postes sur la zone et le MUG demandés. Avec nomination à TD (sauf Ash si pas titres requis). IMPORTANT : c'est la commune du 1er voeu saisi qui va déterminer la recherche par l'ordinateur du poste le plus proche dans la zone infra départementale. Il balaiera les communes de la zone «en escargot» en partant du voeu 1.</p>	<p>CONSEIL du SNUipp-FSU:</p> <p>Essayez de faire le plus possible de voeux si vous êtes à TP ou sans poste.</p> <p><i>Par exemple</i> : voeu 1 = adjoint Antibes Fontonne ; voeu large = zone infra-départementale 1 ; Recherche en 1er dans ma commune d'Antibes puis dans les communes les plus proches puis les autres.</p>
<p>3) SI toujours rien, il continuera d'office à balayer le MUG demandé mais sur les autres zones non demandées dans l'ordre pré indiqué, et si poste trouvé, la nomination sera alors à titre provisoire.</p>	
<p>4) SI toujours rien l'ordinateur balaiera le MUG suivant (dans l'ordre des zones infra départementales prédéfini), puis le dernier MUG etc... jusqu'à affecter ! (à titre provisoire encore) Si le logiciel ne vous trouve pas de poste dans vos voeux, l'algorithme continuera donc de tourner pour affecter sur un poste et une zone infra-départementale non demandés.</p>	<p>A SAVOIR : l'ordinateur n'a rien trouvé dans les voeux saisis, il va tourner en partant du voeu large obligatoire (zone infra + 1 MUG) sur le même MUG demandé en balayant les autres zones (à l'ordre prédéfini) ; Puis il revient sur un autre MUG et balaye à nouveau toutes les zones (dans l'ordre prédéfini). Avec nomination à TP.</p>

	<p>Exemple : Zone 2/MUG 2 demandé ; - si rien de trouvé, l'ordinateur continue sur Zone 1/MUG 2 ; zone 3/MUG 2 ; zone 4/MUG 2 ... ; - Puis zone 1/MUG 1 ; zone 2/MUG 1... ; - Puis zone 1/MUG 3 ; zone 2/MUG 3 ...</p> <p>Ce qui peut aboutir à nommer un collègue "de force" alors qu'un autre, avec moins de barème, aurait été ravi de l'obtenir !! Inadmissible et incohérent ! C'est aussi une des raisons pour lesquelles le SNUipp-FSU avait demandé d'autoriser 40 vœux dans le liste 1.</p>
<p>Seule l'action syndicale et les interventions répétées du SNUipp-FSU au moment des RECOURS formulés par les collègues nommés hors vœux ont permis de régler de nombreuses situations.</p>	<p>Vous pourrez compter à nouveau sur le SNUipp-FSU cette année. Plus que jamais n'hésitez pas à nous contacter et à nous adresser COPIE de vos demandes</p>
<p>5) enfin, pour celles et ceux qui n'auraient toujours aucun poste à l'issue de la phase informatisée</p> <p>- Ils passeront à la 2ème phase du mouvement : manuel: fiche d'extension à remplir) fin Juin /début Juillet; Avec nomination à titre provisoire, pour un an.</p> <p>- Voire 3ème phase du mouvement ou Fin août/Septembre - Avec nomination à titre provisoire, pour un an.</p> <p>Les vœux « manuels » serviront aussi de base à la 3ème phase. Même fonctionnement que précédemment, mais certains postes se libèrent pendant l'été ou après la rentrée (ouvertures de classes par exemple).</p> <div data-bbox="300 1816 692 2007" data-label="Image"> </div>	<p>Les nominations ne sont pas toujours « simples » : la quantité de postes libres se réduisant, l'adéquation avec les demandes de chaque participant est difficile à réaliser.</p> <p>C'est aussi le cas si la liste des vœux est trop restreinte.</p> <p>Sachant que le secteur OUEST du département est très demandé (après Saint Laurent du Var jusqu'à la frontière varoise). Moins sollicités, le secteur Est du département (Menton, Beausoleil) et Nice.</p> <p style="text-align: center;">CONSEIL du SNUipp-FSU</p> <p>Avec la fiche d'extension de vœux complétée, joignez un courrier explicatif pour préciser vos souhaits, d'éventuelles problématiques personnelles, familiales, médicales... Cela doit permettre de mieux cibler vos attentes: communes recherchées, priorités géographiques, de cycles, difficultés spécifiques, etc</p> <p>Là encore vous pourrez compter sur le SNUipp- FSU pour vous conseiller et vous renseigner au mieux !</p> <p style="text-align: center;">DOUBLES de votre fiche d'extension + courrier au SNUipp-FSU</p>

--	--